

Comité des parties prenantes de la filière REP des véhicules hors d'usage – 15 janvier 2026

Relevé de décisions

Ordre du jour

Composition du Comité technique opérationnel (CTO) : pour avis

Conformément au chapitre 8 du cahier des charges d'agrément (arrêté du 20 novembre 2023 portant cahiers des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie des producteurs de voitures particulières, de camionnettes, de véhicules à moteur à deux ou trois roues et quadricycles à moteur), **Recycler Mon Véhicule** a présenté aux parties prenantes la composition et le mandat du comité technique opérationnel.

L'avis est rendu favorable :

Votes favorables :

- Collège producteur : Mercedes-Benz France, Yamaha
- Collège professionnels du déchet : Mobilians Branche Recycleurs
- Collège collectivités : Amorce
- Collège associations :

Votes abstention :

- Collège professionnels du déchet : Federrec

Présent sans droits de vote : Censeur d'état

Projet de plan de communication 2026 : pour avis

Conformément au 7 de l'article D541-92 du code de l'environnement, **Recycler Mon Véhicule** a présenté aux parties prenantes ses projets d'actions de communication pour 2026.

L'avis est rendu favorable :

Votes favorables :

- Collège producteur : Mercedes-Benz France, Yamaha
- Collège professionnels du déchet : Mobilians Branche Recycleurs, Federrec
- Collège collectivités : Amorce
- Collège associations :

Présent sans droits de vote : Censeur d'état

Evolutions du barème d'éco-contribution : pour avis

Conformément à l'article 3° du décret 2020-1455 du 27 novembre 2020 portant réforme des REP, Recycler Mon Véhicule a présenté aux parties prenantes le montant de la contribution financière et au barème national mentionnés à l'article L. 541-10-2, pour 2026.

L'avis est rendu favorable :

Votes favorables :

- Collège producteur : Mercedes-Benz France, Yamaha
- Collège professionnels du déchet : Mobilians Branche Recycleurs, Federrec
- Collège associations :

Votes abstention :

- Collège collectivités : Amorce

Présent sans droits de vote : Censeur d'état

Modification de la grille d'auto-contrôle par suite des modifications du cahier des charges d'agrément : pour avis

Conformément à l'article R 541-127 du Code de l'Environnement, **Recycler Mon Véhicule** a présenté aux parties prenantes les évolutions de son programme d'auto-contrôle comprenant les éléments mentionnés à l'article R 541-128 pour faire suite aux modifications de l'arrêté de cahier des charges.

L'avis est rendu favorable :

Votes favorables :

- Collège producteur : Mercedes-Benz France, Yamaha
- Collège professionnels du déchet : Mobilians Branche Recycleurs, Federrec
- Collège collectivités : Amorce
- Collège associations :

Présent sans droits de vote : Censeur d'état